

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-1628

présenté par
M. Allegret-Pilot, M. Bloch, M. Chavent, M. Chaix, Mme D'Intorni, M. Fayssat, M. Michoux,
M. Trébuchet et M. Verny

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 47, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.